

Conseil municipal du 13 avril 2021 à 18h30

Ordre du jour

1. **Approbation du compte de gestion 2020 – rapporteur Christian CHERY**
2. **Vote du compte administratif 2020 – rapporteur Christian CHERY**
3. **Affectation du résultat 2020 – rapporteur Christian CHERY**
4. **Vote des taux de la commune 2021 – rapporteur Christian CHERY**
5. **Vote du budget primitif 2021 – rapporteur Christian CHERY**
6. **Attribution des subventions – rapporteur Christian CHERY**
7. **Avenant convention remboursement de prêt CCAS – rapporteur Christian CHERY**
8. **Modificatif du tableau des effectifs – rapporteur Christian CHERY**
9. **Modification du périmètre de la carte scolaire – rapporteur Fabrice DARDINIER**
10. **Motion contre la fermeture d'une classe élémentaire à l'école Victor Hugo – rapporteur Fabrice DARDINIER**
11. **Déplacement de la limite d'agglomération de la M71A – rapporteur Emmanuelle CAMPOS**
12. **Constitution d'un groupement de commandes relatif à l'entretien des terrains de sports – rapporteur Emmanuelle CAMPOS**
13. **Tarifs des mini-séjours et mini-camps – rapporteur Matthieu PROLONGEAU**
14. **Modifications des membres commissions communales – rapporteur Didier SARTELET**
15. **Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) – rapporteur Didier SARTELET**



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNI EN SEANCE LE 13 AVRIL 2021 A 18h30

Etaients présents : Monsieur Didier SARTELET,
Mesdames et Messieurs Christian CHÉRY, Pascale CÉSAR, Daniel PUCELLE,
Emmanuelle CAMPOS, Matthieu PROLONGEAU, Fabrice DARDINIER, Maggy AULON,
Françoise GOHET, Fabrice WILHELM, Martine GRANDIDIER, Cyrille MITSLER, Julien
ARNOULD, Brigitte BONNARD, Jérôme DELAITRE, Natacha STAHLER, Francis
HOFFER, Danièle KUTA, Lidia THIERY, Florence CLIQUET, Abdeslem CHABELLAH,
Sylvie GREFF, Viviane ROUSSEL

Etaients excusés : Brigitte MENARD donne pouvoir à Didier SARTELET,
Brigitte AYMOND donne pouvoir à Daniel PUCELLE
Cédric BORRI donne pouvoir à Matthieu PROLONGEAU
Patrick FLAMENT donne pouvoir à Cyrille MITSLER

A l'unanimité Daniel PUCELLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Date de la convocation : le 07 avril 2021

Délibération n° 1 – Compte de gestion 2020 :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

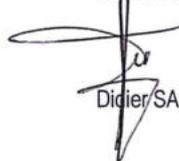
Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, **APPROUVE** le compte de gestion 2020.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
Le Maire, soussigné, déclare que les formalités d'affichage
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.



LE MAIRE,



Didier SARTELET



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNI EN SEANCE LE 13 AVRIL 2021 A 18h30

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET,
Mesdames et Messieurs Christian CHÉRY, Pascale CÉSAR, Daniel PUCELLE,
Emmanuelle CAMPOS, Matthieu PROLONGEAU, Fabrice DARDINIER, Maggy AULON,
Françoise GOHET, Fabrice WILHELM, Martine GRANDIDIER, Cyrille MITSLER, Julien
ARNOULD, Brigitte BONNARD, Jérôme DELAITRE, Natacha STAHLER, Francis
HOFFER, Danièle KUTA, Lidia THIERY, Florence CLIQUET, Abdeslem CHABELLAH,
Sylvie GREFF, Viviane ROUSSEL

Etaient excusés : Brigitte MENARD donne pouvoir à Didier SARTELET,
Brigitte AYMOND donne pouvoir à Daniel PUCELLE
Cédric BORRI donne pouvoir à Matthieu PROLONGEAU
Patrick FLAMENT donne pouvoir à Cyrille MITSLER

A l'unanimité Daniel PUCELLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Votants : 25

Date de la convocation : le 07 avril 2021

Délibération n° 2 – Compte administratif 2020 :

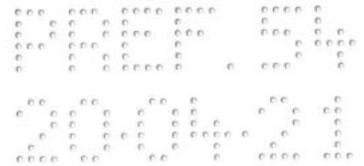
Le Conseil Municipal, après le retrait de Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur Daniel PUCELLE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur SARTELET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Après examen de la commission Finances, budget, relations humaines et démocratie participative du 31 mars 2021,

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
A LA MAJORITE PAR 21 VOIX POUR
ET 4 VOIX CONTRE (Florence CLIQUET, Abdeslem CHABELLAH, Sylvie GREFF, Viviane ROUSSEL)
Monsieur le Maire ne participe pas au vote**

- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Montant
Recettes	3 895 625,37 €
- Dépenses	3 712 272,78 €
= Résultat 2020	+ 183 352,59 €
+ Résultat 2019 reporté	+ 1 223 589,43 €
- Part affectée à l'investissement 2020	- 601 766,14 €
= Résultat net 2020	= 805 175,88 €



SECTION D'INVESTISSEMENT	Montant
Recettes	1 185 949,79 €
- Dépenses	1 193 071,93 €
= Résultat 2020	- 7 122,14 €
+ Résultat 2019 reporté	199 967,06 €
= Résultat net 2019	= 192 844,92 €

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
Le Maire, soussigné, déclare que les formalités d'affichage
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.



LE MAIRE,



Didier SARCELET

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNI EN SEANCE LE 13 AVRIL 2021 A 18h30

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET,
Mesdames et Messieurs Christian CHÉRY, Pascale CÉSAR, Daniel PUCELLE,
Emmanuelle CAMPOS, Matthieu PROLONGEAU, Fabrice DARDINIER, Maggy AULON,
Françoise GOHET, Fabrice WILHELM, Martine GRANDIDIER, Cyrille MITSLER, Julien
ARNOULD, Brigitte BONNARD, Jérôme DELAITRE, Natacha STAHLER, Francis
HOFFER, Danièle KUTA, Lidia THIERY, Florence CLIQUET, Abdeslem CHABELLAH,
Sylvie GREFF, Viviane ROUSSEL

Etaient excusés : Brigitte MENARD donne pouvoir à Didier SARTELET,
Brigitte AYMOND donne pouvoir à Daniel PUCELLE
Cédric BORRI donne pouvoir à Matthieu PROLONGEAU
Patrick FLAMENT donne pouvoir à Cyrille MITSLER

A l'unanimité Daniel PUCELLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Date de la convocation : le 07 avril 2021

Délibération n° 3 – Affectation des résultats 2020 :

Considérant qu'à l'examen du compte administratif 2020, les résultats sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Résultats de clôture 2020	805 175,88 €	192 844,92 €
Restes à réaliser 2020		233 488,12 €

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
A LA MAJORITE PAR 23 VOIX POUR
ET 4 ABSTENTIONS (Florence CLIQUET, Abdeslem CHABELLAH, Sylvie GREFF, Viviane ROUSSEL)**

Affecte le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Part affectée à l'investissement (1068)		39 513,93 €
Excédent de fonctionnement (002)	765 661,95 €	
Solde d'investissement (001)		192 844,92 €

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
Le Maire, soussigné, déclare que les formalités d'affichage
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

Didier SARTELET





EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNI EN SEANCE LE 13 AVRIL 2021 A 18h30

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET,
Mesdames et Messieurs Christian CHÉRY, Pascale CÉSAR, Daniel PUCELLE,
Emmanuelle CAMPOS, Matthieu PROLONGEAU, Fabrice DARDINIER, Maggy AULON,
Françoise GOHET, Fabrice WILHELM, Martine GRANDIDIER, Cyrille MITSLER, Julien
ARNOULD, Brigitte BONNARD, Jérôme DELAITRE, Natacha STAHLER, Francis
HOFFER, Danièle KUTA, Lidia THIERY, Florence CLIQUET, Abdeslem CHABELLAH,
Sylvie GREFF, Viviane ROUSSEL

Etaient excusés : Brigitte MENARD donne pouvoir à Didier SARTELET,
Brigitte AYMOND donne pouvoir à Daniel PUCELLE
Cédric BORRI donne pouvoir à Matthieu PROLONGEAU
Patrick FLAMENT donne pouvoir à Cyrille MITSLER

A l'unanimité Daniel PUCELLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27
Date de la convocation : le 07 avril 2021

Délibération n° 5 - ANNULE ET REMPLACE – Budget primitif 2021

Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal du 16 février 2021, présentant le Débat d'Orientation Budgétaire 2021 ;
Vu l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020 et l'affectation des résultats 2020 ;

Après examen de la commission Finances, budget, relations humaines et démocratie participative du 31 mars 2021,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
A LA MAJORITE PAR 23 VOIX POUR
ET 4 VOIX CONTRE (Florence CLIQUET, Abdeslem CHABELLAH, Sylvie GREFF, Viviane ROUSSEL)

- Adopte le budget primitif 2021 suivant :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	4 076 042,10 €	4 632 605,95 €
Section d'Investissement	1 319 508,89 €	1 319 508,89 €

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
Le Maire, soussigné, déclare que les formalités d'affichage
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Pour le Maire,
L'adjoint délégué

Christian CHERY



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNI EN SEANCE LE 13 AVRIL 2021 A 18h30

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET,
 Mesdames et Messieurs Christian CHÉRY, Pascale CÉSAR, Daniel PUCELLE,
 Emmanuelle CAMPOS, Matthieu PROLONGEAU, Fabrice DARDINIER, Maggy AULON,
 Françoise GOHET, Fabrice WILHELM, Martine GRANDIDIER, Cyrille MITSLER, Julien
 ARNOULD, Brigitte BONNARD, Jérôme DELAITRE, Natacha STAHLER, Francis
 HOFFER, Danièle KUTA, Lidia THIERY, Florence CLIQUET, Abdeslem CHABELLAH,
 Sylvie GREFF, Viviane ROUSSEL

Etaient excusés : Brigitte MENARD donne pouvoir à Didier SARTELET,
 Brigitte AYMOND donne pouvoir à Daniel PUCELLE
 Cédric BORRI donne pouvoir à Matthieu PROLONGEAU
 Patrick FLAMENT donne pouvoir à Cyrille MITSLER

A l'unanimité Daniel PUCELLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

Date de la convocation : le 07 avril 2021

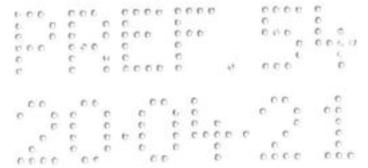
Délibération n° 6 – Attribution de subventions au titre de l'exercice 2021 :

Suite à la réception des différentes demandes de subvention pour 2021, et après examen de la commission Finances, budget, relations humaines et démocratie participative en date du 31 mars 2021,

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
 A L'UNANIMITE
 (Monsieur le Maire se retire du vote)**

- autorise un vote global des subventions,
- décide le versement des subventions suivantes :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	2021
Aikido	450,00 €
Amicale des anciens élèves de la Malgrange	500,00 €
Amicale des donneurs de sang	250,00 €
Amicale des retraités du personnel	500,00 €
Amicale EMILE GALLE	510,00 €
Amicale VH élémentaire	510,00 €
Archers sans limite	900,00 €
Asso artistique heillecourtoise	400,00 €
Association Musique Heillecourt	5 000,00 €
Association Nancy Porte Sud	3 000,00 €
Badminton	950,00 €
Collège Montaigu - Chorale	400,00 €
Collège Montaigu – Association sportive	500,00 €
E.S.H foot	14 500,00 €
Footing Form	1 000,00 €

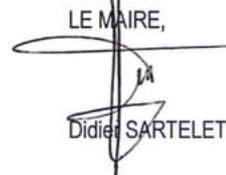


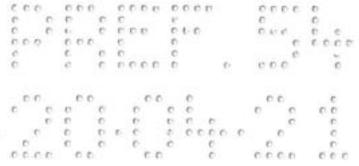
Free Folk Quartet	400,00 €
Judo club	1 200,00 €
Jumelage	1 000,00 €
Loisirs et Rencontres	33 140,00 €
Manochante	500,00 €
Taekwondo	2 950,00 €
Tennis Club	6 007,00 €
USEP CHB élémentaire	900,00 €
USEP VH + EG élémentaire	1 800,00 €

SUBVENTIONS ETABLISSEMENT PUBLIC	2021
Centre communal d'action sociale de Heillecourt	60 000,00 €

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
 Le Maire, soussigné, déclare que les formalités d'affichage
 et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24
 et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.



LE MAIRE,

 Didier SARTELET



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNI EN SEANCE LE 13 AVRIL 2021 A 18h30

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET,
Mesdames et Messieurs Christian CHÉRY, Pascale CÉSAR, Daniel PUCELLE,
Emmanuelle CAMPOS, Matthieu PROLONGEAU, Fabrice DARDINIER, Maggy AULON,
Françoise GOHET, Fabrice WILHELM, Martine GRANDIDIER, Cyrille MITSLER, Julien
ARNOULD, Brigitte BONNARD, Jérôme DELAITRE, Natacha STAHLER, Francis
HOFFER, Danièle KUTA, Lidia THIERY, Florence CLIQUET, Abdeslem CHABELLAH,
Sylvie GREFF, Viviane ROUSSEL

Etaient excusés : Brigitte MENARD donne pouvoir à Didier SARTELET,
Brigitte AYMOND donne pouvoir à Daniel PUCELLE
Cédric BORRI donne pouvoir à Matthieu PROLONGEAU
Patrick FLAMENT donne pouvoir à Cyrille MITSLER

A l'unanimité Daniel PUCELLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27
Date de la convocation : le 07 avril 2021

Délibération n° 7 – Avenant à la convention de remboursement de prêt avec le CCAS :

La commune a contracté en 1998 un emprunt pour l'acquisition de la Résidence du Moulin.

La commune assurant une partie des charges de fonctionnement du bâtiment, il avait été convenu que le CCAS rembourserait chaque année à la commune le montant des annuités (capital et intérêts) dudit emprunt, notamment par délibération du 18 décembre 2018, validant le conventionnement de ces éléments.

La commune ayant procédé en 2020 à la révision de l'emprunt concerné, il convient d'établir un avenant à la convention afin de tenir compte de la nouvelle durée de l'emprunt, dont la date de la dernière échéance est fixée au 01/04/2027.

Après avis favorable de la commission Budget, finances, RH, démocratie participative du 10 mars 2021.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
A LA MAJORITE PAR 23 VOIX POUR
ET 4 VOIX CONTRE (Florence CLIQUET, Abdeslem CHABELLAH, Sylvie GREFF, Viviane ROUSSEL)**

Décide d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document avec le Centre Communal d'Action Sociale se rapportant à l'emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la Résidence du Moulin.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
Le Maire, soussigné, déclare que les formalités d'affichage
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.



LE MAIRE,

Didier SARTELET



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNI EN SEANCE LE 13 AVRIL 2021 A 18h30

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET,
Mesdames et Messieurs Christian CHÉRY, Pascale CÉSAR, Daniel PUCELLE,
Emmanuelle CAMPOS, Matthieu PROLONGEAU, Fabrice DARDINIER, Maggy AULON,
Françoise GOHET, Fabrice WILHELM, Martine GRANDIDIER, Cyrille MITSLER, Julien
ARNOULD, Brigitte BONNARD, Jérôme DELAITRE, Natacha STAHLER, Francis
HOFFER, Danièle KUTA, Lidia THIERY, Florence CLIQUET, Abdeslem CHABELLAH,
Sylvie GREFF, Viviane ROUSSEL

Etaient excusés : Brigitte MENARD donne pouvoir à Didier SARTELET,
Brigitte AYMOND donne pouvoir à Daniel PUCELLE
Cédric BORRI donne pouvoir à Matthieu PROLONGEAU
Patrick FLAMENT donne pouvoir à Cyrille MITSLER

A l'unanimité Daniel PUCELLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Date de la convocation : le 07 avril 2021

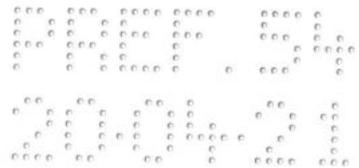
Délibération n° 8 – Modification du tableau des effectifs :

Après examen de la commission Finances, budget, relations humaines et démocratie participative en date du 31 mars 2021, et du Comité technique en date du 09 avril 2021,

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
A L'UNANIMITE**

Décide de modifier le tableau des effectifs, dès que les formalités administratives réglementaires seront réalisées, de la façon suivante :

- Ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée de 32/35^e, à compter du 01 mai 2021,
- Ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée de 30/35^e, à compter du 01 mai 2021.



		Titulaire ou stagiaire TC ou TNC	
		TC	TNC
<i>Filière administrative</i>			
Catégorie A	Attaché principal	1	0
	Attaché territorial	1	0
Catégorie B	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	0
Catégorie C	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	3	0
	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	3	0
	Adjoint administratif territorial	1	0
Total filière administrative		10	0
<i>Filière technique</i>			
Catégorie A	Ingénieur territorial	1	0
Catégorie C	Agent de maîtrise principal	2	0
	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	3	0
	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	6	2
	Adjoint technique territorial	4	8
Total filière technique		16	10
<i>Filière médico-sociale</i>			
Catégorie A	Puéricultrice de classe supérieure	1	0
	Educateur de jeunes enfants de 2 ^{de} classe	1	0
Catégorie C	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	2	0
	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1	0
	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	0	2
	Agent social	1	0
Total filière médico-sociale		6	2
<i>Filière culturelle</i>			
Catégorie C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	0	1
Total filière culturelle		0	1
<i>Filière sportive</i>			
Catégorie B	Educateur territorial APS principal de 2 ^{ème} classe	1	0
Total filière sportive		1	0
<i>Filière animation</i>			
Catégorie C	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	0
	Adjoint territorial d'animation	2	0
Total filière animation		3	0
<i>Filière Police municipale</i>			
Catégorie C	Brigadier-chef principal	1	0
	Gardien brigadier	1	0
Total filière police municipale		2	0
TOTAL GENERAL		38	13



Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
Le Maire, soussigné, déclare que les formalités d'affichage
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

Didier SARTELET



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNI EN SEANCE LE 13 AVRIL 2021 A 18h30

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET,
Mesdames et Messieurs Christian CHÉRY, Pascale CÉSAR, Daniel PUCELLE,
Emmanuelle CAMPOS, Matthieu PROLONGEAU, Fabrice DARDINIER, Maggy AULON,
Françoise GOHET, Fabrice WILHELM, Martine GRANDIDIER, Cyrille MITSLER, Julien
ARNOULD, Brigitte BONNARD, Jérôme DELAITRE, Natacha STAHLER, Francis
HOFFER, Danièle KUTA, Lidia THIERY, Florence CLIQUET, Abdeslem CHABELLAH,
Sylvie GREFF, Viviane ROUSSEL

Etaient excusés : Brigitte MENARD donne pouvoir à Didier SARTELET,
Brigitte AYMOND donne pouvoir à Daniel PUCELLE
Cédric BORRI donne pouvoir à Matthieu PROLONGEAU
Patrick FLAMENT donne pouvoir à Cyrille MITSLER

A l'unanimité Daniel PUCELLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Date de la convocation : le 07 avril 2021

Délibération n° 9 – Modification de la carte scolaire :

Une modification du périmètre scolaire sera proposée à l'avis du Conseil municipal du 13 avril prochain. Elle prendra effet dès la rentrée de septembre 2021 et concernera les futures inscriptions scolaires :

- Les élèves domiciliés rue de Sèvres, quartier Ile-de-France (du 1 au 30) étaient jusqu'alors scolarisés dans le groupe scolaire Chateaubriand. Les nouveaux inscrits dépendront du périmètre du groupe scolaire Victor Hugo.
- Les élèves domiciliés rues Poincaré, Lavoisier, Ampère, Mariotte, Belin, Carnot étaient jusqu'alors scolarisés dans le groupe scolaire Emile Gallé. Les nouveaux inscrits dépendront du périmètre du groupe scolaire Chateaubriand.
- L'habitation sise 1, rue de Fléville, comprenant plusieurs logements sera incluse dans le périmètre dans le groupe scolaire Victor Hugo.
- Le nouveau lotissement des « Prés Maloutrés », rue Jacqueline Auriol est inclus dans le périmètre du groupe scolaire Emile Gallé.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
A LA MAJORITE PAR 23 VOIX POUR
ET 4 ABSTENTIONS (Florence CLIQUET, Abdeslem CHABELLAH, Sylvie GREFF, Viviane ROUSSEL)**

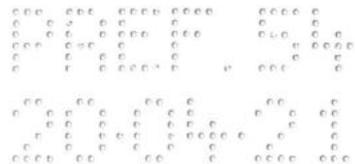
Approuve la modification du périmètre de la carte scolaire détaillé ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
Le Maire, soussigné, déclare que les formalités d'affichage
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.



LE MAIRE,


Didier SARTELET



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNI EN SEANCE LE 13 AVRIL 2021 A 18h30

Etaients présents : Monsieur Didier SARTELET,
Mesdames et Messieurs Christian CHÉRY, Pascale CÉSAR, Daniel PUCELLE,
Emmanuelle CAMPOS, Matthieu PROLONGEAU, Fabrice DARDINIER, Maggy AULON,
Françoise GOHET, Fabrice WILHELM, Martine GRANDIDIER, Cyrille MITSLER, Julien
ARNOULD, Brigitte BONNARD, Jérôme DELAITRE, Natacha STAHLER, Francis
HOFFER, Danièle KUTA, Lidia THIERY, Florence CLIQUET, Abdeslem CHABELLAH,
Sylvie GREFF, Viviane ROUSSEL

Etaients excusés : Brigitte MENARD donne pouvoir à Didier SARTELET,
Brigitte AYMOND donne pouvoir à Daniel PUCELLE
Cédric BORRI donne pouvoir à Matthieu PROLONGEAU
Patrick FLAMENT donne pouvoir à Cyrille MITSLER

A l'unanimité Daniel PUCELLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Date de la convocation : le 07 avril 2021

Délibération n° 10 – Motion contre la fermeture d'une classe à l'élémentaire Victor Hugo :

L'inspection académique de Nancy-Metz envisage la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Victor Hugo lors de la prochaine rentrée scolaire 2021/2022.

Par courrier adressé à Monsieur le Directeur académique, Philippe Tiquet, en date du 5 février dernier, Didier Sartelet, Maire et Fabrice Dardinier, adjoint à l'action éducative lui demandaient de bien vouloir surseoir à cette fermeture.

Les motifs invoqués étaient la mise en œuvre d'une modification du périmètre scolaire dès cette année afin d'équilibrer au mieux les effectifs dans les trois groupes scolaires ainsi que la demande auprès du bailleur social Batigère de privilégier l'accueil de familles ayant des enfants concernés par le premier degré, dans le parc locatif du secteur du groupe scolaire Victor Hugo.

De plus, il est à noter que l'organisation pédagogique dans le contexte d'une fermeture de classe entrainera de nombreux cours doubles dans l'école. Le nombre d'élèves passera en moyenne à 25 par classe ce qui affaiblira certains enfants dans la maîtrise des apprentissages rendue difficile après une période sanitaire peu propice.

Il est donc demandé à Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale de Nancy-Metz de revoir sa position pour la prochaine rentrée scolaire.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
A LA MAJORITE PAR 23 VOIX POUR
ET 4 ABSTENTIONS (Florence CLIQUET, Abdeslem CHABELLAH, Sylvie GREFF, Viviane ROUSSEL)**

Accepte la motion ci-dessus contre la fermeture d'une classe élémentaire Victor Hugo

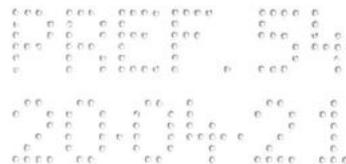
Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Maire, soussigné, déclare que les formalités d'affichage
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.



LE MAIRE,

Didier SARTELET



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNI EN SEANCE LE 13 AVRIL 2021 A 18h30

Etaients présents : Monsieur Didier SARTELET,
Mesdames et Messieurs Christian CHÉRY, Pascale CÉSAR, Daniel PUCELLE,
Emmanuelle CAMPOS, Matthieu PROLONGEAU, Fabrice DARDINIER, Maggy AULON,
Françoise GOHET, Fabrice WILHELM, Martine GRANDIDIER, Cyrille MITSLER, Julien
ARNOULD, Brigitte BONNARD, Jérôme DELAITRE, Natacha STAHLER, Francis
HOFFER, Danièle KUTA, Lidia THIERY, Florence CLIQUET, Abdeslem CHABELLAH,
Sylvie GREFF, Viviane ROUSSEL

Etaients excusés : Brigitte MENARD donne pouvoir à Didier SARTELET,
Brigitte AYMOND donne pouvoir à Daniel PUCELLE
Cédric BORRI donne pouvoir à Matthieu PROLONGEAU
Patrick FLAMENT donne pouvoir à Cyrille MITSLER

A l'unanimité Daniel PUCELLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Date de la convocation : le 07 avril 2021

Délibération n° 11 – Déplacement de la limite d'agglomération de la M71A :

Le Maire de la commune de Heillecourt souhaite déplacer la limite d'agglomération route de Fléville considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour prévenir de tous les risques d'accidents, et qu'en l'absence de signalisation d'entrée et de sortie de commune, la vitesse maximale autorisée est fixée à 70 km/h ; et qu'il convient par mesures de sécurité, de limiter la vitesse à 50 km/h dans cette zone urbanisée desservie par la route métropolitaine M71A.

Il a été décidé de modifier ou créer les emplacements de signalisation d'entrée/sortie d'agglomération sur la M71A route de Fléville.
La mise en place des panneaux entrée/sortie route de Fléville s'effectue en limite communale Hellecourt / Fléville.

L'arrêté prendra effet à l'issue des travaux de mise en place de la nouvelle signalisation par les services de la métropole du grand Nancy.

Il est rappelé que l'entrée d'agglomération marque le début de la limitation de vitesse à 50 km/h (sauf autre limitation de vitesse selon signalisation dans l'agglomération).

Après avis favorable de la commission Travaux, Urbanisme et Mobilité en date du 06 avril 2021,

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
A L'UNANIMITE,**

Valide la modification de limite d'agglomération.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
Le Maire, soussigné, déclare que les formalités d'affichage
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.



LE MAIRE,

Didier SARTELET



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNI EN SEANCE LE 13 AVRIL 2021 A 18h30

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET,
Mesdames et Messieurs Christian CHÉRY, Pascale CÉSAR, Daniel PUCELLE,
Emmanuelle CAMPOS, Matthieu PROLONGEAU, Fabrice DARDINIER, Maggy AULON,
Françoise GOHET, Fabrice WILHELM, Martine GRANDIDIER, Cyrille MITSLER, Julien
ARNOULD, Brigitte BONNARD, Jérôme DELAITRE, Natacha STAHLER, Francis
HOFFER, Danièle KUTA, Lidia THIERY, Florence CLIQUET, Abdeslem CHABELLAH,
Sylvie GREFF, Viviane ROUSSEL

Etaient excusés : Brigitte MENARD donne pouvoir à Didier SARTELET,
Brigitte AYMOND donne pouvoir à Daniel PUCELLE
Cédric BORRI donne pouvoir à Matthieu PROLONGEAU
Patrick FLAMENT donne pouvoir à Cyrille MITSLER

A l'unanimité Daniel PUCELLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Date de la convocation : le 07 avril 2021

Délibération n° 12 – Constitution d'un groupement de commandes relatif à l'entretien des terrains de sports

L'article L. 2113-6 du Code de la Commande Publique (CCP) et l'article L. 1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposent que des groupements de commandes entre plusieurs entités publiques peuvent être constitués.

Les groupements de commandes visent tout à la fois à obtenir de meilleurs tarifs, à favoriser la concurrence et à mutualiser les procédures de marchés. Conformément à l'article L. 2113-7 du CCP, tout groupement fait l'objet d'une convention constitutive, qui en définit les modalités de fonctionnement, en désignant, notamment un des membres du groupement comme coordonnateur, pour procéder, dans le respect du droit positif, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants.

En 2017, les villes de Heillecourt, Houdemont et Ludres se sont associées pour mutualiser leur marché d'entretien de leurs terrains de sport. Ce marché arrivera à échéance le 3 juin 2021.

Les communes de Fléville-devant-Nancy, Richardménil et Villers-lès-Nancy ont des besoins identiques concernant l'entretien de leurs terrains de sports. Leurs marchés actuels arrivant à leur terme ou étant achevés, souhaitent adhérer à ce nouveau groupement de commandes. Cette convergence des besoins et de contractualisation est une opportunité de constituer un nouveau groupement de commandes et ainsi réaliser de potentielles économies d'échelles.

La Ville de Ludres se propose d'être le coordonnateur du groupement de commandes et de gérer toute la procédure, de la constitution du dossier de consultation à la notification du marché.

Par ailleurs, il est proposé de mutualiser les frais de publicité entre les communes membres du groupement. Le coordonnateur prendra les frais à sa charge dans un premier temps et les facturera aux communes membres du groupement dans un second temps. La répartition se fera au prorata de la population de chaque commune membre au 1er janvier 2020 par rapport à la population de l'ensemble des communes.

La formule est la suivante :

Participation = coût global x (population de la commune membre / population totale de l'ensemble des communes membres).

Compte tenu du montant prévisionnel global des marchés (ensemble des membres du groupement), la procédure sera un appel d'offre ouvert (articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique). Par conséquent, l'examen des dossiers de candidatures et le classement des offres reçues reviendront à la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Ludres. Les autres membres pourront participer aux réunions de la Commission en qualité de membres consultatifs.

Le marché sera conclu pour une durée de 12 mois à compter de la date de notification. Il sera renouvelable tacitement 3 fois maximum soit une durée globale de 4 ans.

Chaque membre se chargera de l'exécution financière et technique du marché pour les parties les concernant et selon les dispositions des pièces du marché.

Après avis favorable de la commission Travaux en date du 06 avril 2021,

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
A L'UNANIMITE,**

Décide d'adhérer au groupement de commande.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
Le Maire, soussigné, déclare que les formalités d'affichage
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.



LE MAIRE,



Didier SARCELET



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNI EN SEANCE LE 13 AVRIL 2021 A 18h30

Etaients présents : Monsieur Didier SARTELET,
Mesdames et Messieurs Christian CHÉRY, Pascale CÉSAR, Daniel PUCELLE,
Emmanuelle CAMPOS, Matthieu PROLONGEAU, Fabrice DARDINIER, Maggy AULON,
Françoise GOHET, Fabrice WILHELM, Martine GRANDIDIER, Cyrille MITSLER, Julien
ARNOULD, Brigitte BONNARD, Jérôme DELAITRE, Natacha STAHLER, Francis
HOFFER, Danièle KUTA, Lidia THIERY, Florence CLIQUET, Abdeslem CHABELLAH,
Sylvie GREFF, Viviane ROUSSEL

Etaients excusés : Brigitte MENARD donne pouvoir à Didier SARTELET,
Brigitte AYMOND donne pouvoir à Daniel PUCELLE
Cédric BORRI donne pouvoir à Matthieu PROLONGEAU
Patrick FLAMENT donne pouvoir à Cyrille MITSLER

A l'unanimité Daniel PUCELLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Date de la convocation : le 07 avril 2021

Délibération n° 13 – Tarifs des mini-séjours et mini-camps

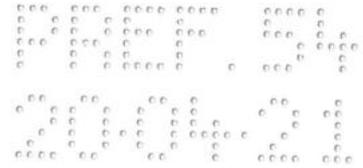
Dans le cadre de son Projet Educatif de Territoire, la Mairie de Heillecourt fait part de sa volonté de promouvoir le développement de l'individu en l'aidant à devenir acteur de la société. Afin de permettre aux adolescents d'expérimenter de nouvelles activités, la commission Santé Sécurité Politique de la Jeunesse en lien avec les animateurs du pôle JEPSSA proposent aux jeunes Heillecourtois de participer à des mini-séjours et mini-camps à compter du mois de juillet 2021.

Les articles R 227 et L 227 du Code d'Action Sociale et des Familles définissent le mini-séjour comme une proposition de vie en collectivité sur une période ne pouvant excéder les cinq jours et quatre nuitées.

Cet accueil collectif de mineurs avec hébergement doit favoriser le vivre ensemble en formant une société unique sur un temps donné dans laquelle chacun a son rôle à jouer. Ceci implique donc les notions de respect, de responsabilisation, d'entraide et d'acceptation de l'autre tel qu'il est.

Cette proposition de séjour court se présente sous la forme d'un projet monté et réalisé par le groupe avec l'aide des animateurs de la Ville. Les jeunes définiront ensemble les dates, les lieux, les modalités d'organisation de la vie collective, les activités à réserver. Ces différents choix définiront le budget du séjour, budget financé pour partie par la Mairie, les familles, les partenaires institutionnels (CAF notamment) et les actions menées par les jeunes (tombola...). A noter que les réservations seront effectuées par les participants avec l'accompagnement des animateurs du pôle JEPSSA.

Concernant le mini-camp organisé du 7 au 10 juillet 2021, celui-ci se déroulera sous tente au domaine de Longemer à Xonrupt/Longemer dans les Vosges. Parmi les activités proposées, les jeunes pourront faire du canyoning, de l'aquaflly, de la pêche, activités sur la base nautique de Saulxures-sur-Moselotte...



La commission désirant que le tarif voté soit à la journée afin de pouvoir être appliqué tant pour les mini-séjours que pour les futurs séjours, les tarifs proposés sont les suivants :

	détails du calcul	tarifs soumis au vote du Conseil municipal
Enfants Heillecourtois	130,00€ / 4 jours	32,50 € / jour
Enfants Extérieurs	180,00 € / 4 jours	45,00 € / jour

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
A L'UNANIMITE,**

Valide les tarifs présentés ci-dessus.

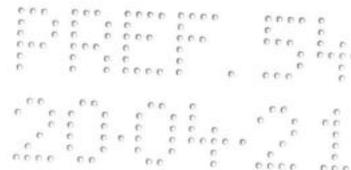
Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
Le Maire, soussigné, déclare que les formalités d'affichage
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.



LE MAIRE,



Didier SARTELET



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNI EN SEANCE LE 13 AVRIL 2021 A 18h30

Etaients présents : Monsieur Didier SARTELET,
Mesdames et Messieurs Christian CHÉRY, Pascale CÉSAR, Daniel PUCELLE,
Emmanuelle CAMPOS, Matthieu PROLONGEAU, Fabrice DARDINIER, Maggy AULON,
Françoise GOHET, Fabrice WILHELM, Martine GRANDIDIER, Cyrille MITSLER, Julien
ARNOULD, Brigitte BONNARD, Jérôme DELAITRE, Natacha STAHLER, Francis
HOFFER, Danièle KUTA, Lidia THIERY, Florence CLIQUET, Abdeslem CHABELLAH,
Sylvie GREFF, Viviane ROUSSEL

Etaients excusés : Brigitte MENARD donne pouvoir à Didier SARTELET,
Brigitte AYMOND donne pouvoir à Daniel PUCELLE
Cédric BORRI donne pouvoir à Matthieu PROLONGEAU
Patrick FLAMENT donne pouvoir à Cyrille MITSLER

A l'unanimité Daniel PUCELLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Date de la convocation : le 07 avril 2021

Délibération n° 14 – Modifications des membres commissions communales

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative de ses membres.

Par délibération du 24/6/2020, Monsieur Sartelet, Maire et rapporteur, a proposé de fixer à huit le nombre des commissions, et a invité les conseillers à se répartir équitablement dans celles-ci, dans la limite de sept membres par commission. Chaque membre pouvant s'inscrire dans une ou plusieurs commissions.

Suite à la démission de cinq membres du conseil municipal en date du 22/2/2021, de nouveaux membres ont été installés au CM de ce jour. Il y a lieu de désigner les nouveaux membres dans chacune des commissions suivantes :

Commission Finances, budget, ressources humaines, démarche participative

Membres : Christian CHERY, Patrick FLAMENT, Danièle KUTA, Brigitte BONNARD, Fabrice WILHELM, **nouveau membre : Sylvie GREFF**

Commission Prévention, sécurité, circulation, communication

Membres : Pascale CESAR, Jérôme DELAITRE, Matthieu PROLONGEAU, Lidia THIERY, Emmanuelle CAMPOS, **nouveau membre : Florence CLIQUET**

Commission Sport-santé, politique de la jeunesse

Membres : Matthieu PROLONGEAU, Pascale CESAR, Cédric BORRI, Jérôme DELAITRE, Julien ARNOULD **nouveau membre : Viviane ROUSSEL**

Commission Animation socio-culturelle

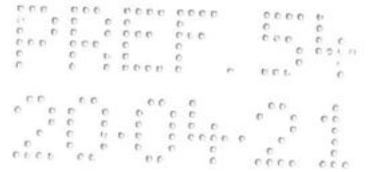
Membres : Brigitte MENARD, Cyrille MITSLER, Fabrice DARDINIER, Maggy AULON, Françoise GOHET, **nouveau membre : Viviane ROUSSEL**

Commission Emploi, développement économique, parcs d'activités, commerçants locaux, environnement

Membres : Daniel PUCELLE, Cyrille MITSLER, Patrick FLAMENT, Natacha STAHLER, Lidia THIERY, **nouveau membre : Abdeslem CHABELLAH**

Commission Travaux, Urbanisme

Membres : Emmanuelle CAMPOS, Fabrice WILHELM, Daniel PUCELLE, Francis HOFFER, Cédric BORRI, **nouveau membre : Sylvie GREFF**



Commission Action éducative

Membres : Fabrice DARDINIER, Martine GRANDIDIER, Brigitte BONNARD, Brigitte AYMOND, Danièle KUTA, **nouveau membre : Abdeslem CHABELLAH**

Commission Action Sociale

Membres : Maggy AULON, Françoise GOHET, Francis HOFFER, Christian CHERY, Brigitte MENARD, **nouveau membre : Florence CLIQUET**

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
A L'UNANIMITE**

Désigne les membres de chaque commission comme indiqué ci-dessus

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
Le Maire, soussigné, déclare que les formalités d'affichage
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.



LE MAIRE,



Didier SARTELET



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNI EN SEANCE LE 13 AVRIL 2021 A 18h30

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET,
Mesdames et Messieurs Christian CHÉRY, Pascale CÉSAR, Daniel PUCELLE,
Emmanuelle CAMPOS, Matthieu PROLONGEAU, Fabrice DARDINIER, Maggy AULON,
Françoise GOHET, Fabrice WILHELM, Martine GRANDIDIER, Cyrille MITSLER, Julien
ARNOULD, Brigitte BONNARD, Jérôme DELAITRE, Natacha STAHLER, Francis
HOFFER, Danièle KUTA, Lidia THIERY, Florence CLIQUET, Abdeslem CHABELLAH,
Sylvie GREFF, Viviane ROUSSEL

Etaient excusés : Brigitte MENARD donne pouvoir à Didier SARTELET,
Brigitte AYMOND donne pouvoir à Daniel PUCELLE
Cédric BORRI donne pouvoir à Matthieu PROLONGEAU
Patrick FLAMENT donne pouvoir à Cyrille MITSLER

A l'unanimité Daniel PUCELLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Date de la convocation : le 07 avril 2021

Délibération n° 15 – Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles L2122-22

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires en prenant en compte la représentativité des élus minoritaires.

Considérant que le conseil municipal peut considérer à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article L.2121-21 du CGCT).

Considérant la délibération N° 2 du 24/6/2020

Considérant la démission en date du 22/2/2021 de deux des membres qui avaient été désignés le 24/6/2020 et la nécessité d'en désigner deux nouveaux parmi les nouveaux conseillers en exercice

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

- DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des deux nouveaux membres de la commission d'appel d'offres.
- ELIT les deux nouveaux membres, un titulaire un membre suppléant
- PROCLAME élus :
 - Le nouveau membre titulaire suivant : Sylvie GREFF, ce qui fixe les membres titulaires suivants :
 - Christian CHÉRY, Emmanuelle CAMPOS, Daniel PUCELLE, Cédric BORRI, Sylvie GREFF
 - Le nouveau membre suppléant suivant : Viviane ROUSSEL, ce qui fixe les membres suppléants suivants :
 - Fabrice WILHELM, Francis HOFFER, Danièle KUTA, Brigitte MENARD, Viviane ROUSSEL

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Maire, soussigné, déclare que les formalités d'affichage
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.



LE MAIRE,

Didier SARTELET